

MISE AU POINT

*Au nom d'un groupe de travail**

Les risques des cosmétiques pour bébés

Paul VERT**

L'Académie de médecine, après avoir constitué un groupe de travail *ad hoc* et [B1] pris l'avis d'experts, notamment au sein de l'AFSSAPS, précise que :

- La question des risques des cosmétiques pour bébés se situe dans le contexte général de l'exposition de l'organisme humain aux milliers de composés chimiques présents dans l'environnement. Or, l'analyse des effets toxiques à long terme est difficile.
- Il est vrai que la physiologie des nourrissons, en particulier des prématurés, leur est spécifique, que la fréquence des lésions cutanées et les modalités d'application des cosmétiques peuvent aboutir, après résorption cutanée, à des concentrations sanguines des divers ingrédients très supérieures à celles de l'adulte [B2]. Il faut insister sur l'absence de données sur la résorption percutanée chez le nourrisson et le jeune enfant, ainsi que sur l'absence de connaissances sur le métabolisme et l'excrétion des ingrédients contenus dans les crèmes chez les nourrissons. [B3]
- Des règles de précaution existent quant à l'utilisation des cosmétiques, sachant qu'on dénombre 8 à 15 ingrédients par produit. La cosmétovigilance est assurée par l'AFSSAPS.
- La prescription et la recommandation de cosmétiques engagent la responsabilité médicale, alors qu'ils ne bénéficient pas des garanties de l'AMM [B4][B5].

L'Académie de médecine rappelle :

- qu'il ne peut y avoir de médecine que fondée sur les faits. Inquiéter l'opinion sans preuve n'est en aucun cas une démarche scientifique et éthique. On ne peut raisonnablement affirmer qu'il existe un risque d'apparition de cancers en cas d'exposition à long terme et, simultanément, qu'il n'y a pas de preuve formelle de la nocivité de tel ou tel produit ;
- que le principe de précaution ne saurait justifier une attitude systématiquement alarmiste, surtout quand celle-ci est fondée sur une expérimentation non pertinente, et alors que nombre de cosmétiques pour bébés sont utilisés depuis plusieurs générations dans le monde sans conséquences sanitaires apparentes.

L'Académie de médecine recommande :

- de développer une recherche appropriée sur la résorption percutanée, le métabolisme, l'excrétion et la toxicité des ingrédients composant les cosmétiques pour jeunes enfants ;
- de limiter le plus possible le nombre d'ingrédients entrant dans la composition des produits utilisés chez les nourrissons et les jeunes enfants ; [B6]
- de privilégier les ingrédients les plus anciennement connus pour leur absence de toxicité à court, à moyen terme et, si possible, à long terme ;

* Constitué de : MM. BAZEX, DUHAMEL, MONTASTRUC, VERT (Président).

** Membre de l'Académie nationale de médecine

- de n'admettre dans la composition des produits cosmétiques pour bébés que des substances dont l'absence de toxicité a été démontrée en tenant compte non seulement de tous les composants du produit mais aussi de leurs interactions éventuelles ;
- de renforcer la cosmétovigilance en obtenant des agences et organismes chargés de la protection de la santé qu'ils établissent des normes de sécurité les plus rigoureuses possibles et suscitent des études épidémiologiques à long terme sur les différents types de toxicité ; [B7]
- de veiller à ce que tous les composants entrant dans la composition des cosmétiques pour bébés soient clairement mentionnés sur l'emballage.

*

* *

Le texte de cette mise au point a été présenté lors de la séance académique du mardi 9 décembre 2008

10/12/2008